

Comment fonctionne la coordination d'appui proposée par le réseau Arespa ?



Le réseau Arespa
utilisateur du DMP

DANS LES 48 HEURES

DEMANDE TÉLÉPHONIQUE

- Médecin Traitant (MT) ou autres professionnels de santé libéraux
- Etablissements de santé publics ou privés (services médicaux, sociaux, équipes mobiles)
- Services sociaux des caisses d'assurance maladie
- HAD
- Services du Conseil Général
- Services de soins et d'aide à domicile
- Famille, entourage, patient lui-même
- Autres partenaires

RÉCEPTION DE L'APPEL & GESTION DE LA DEMANDE

- Recueil des informations
- Prise de RDV à domicile en direct si c'est la famille qui appelle, sinon appel du patient et/ou de la famille dans l'heure pour prendre RDV
- Saisie des informations sur un dossier informatisé

VISITE À DOMICILE

- Diagnostic de situation (évaluation globale des besoins)
- Elaboration d'un Plan d'Appui aux Soins (P.A.S.)
- Proposition de création du Dossier Médical Personnel (DMP)

CONTACT DU MÉDECIN TRAITANT (s'il n'est pas à l'origine de la demande)

- Pour l'informer du positionnement Arespa (présentation des services)

CONTACT DU MÉDECIN TRAITANT

- Pour information et validation du Plan d'Appui aux Soins (aides humaines, matérielles et financières à mettre en place)
- Alimentation du DMP par le P.A.S.

MOBILISATION DES RESSOURCES

- Professionnels de santé et partenaires concernés ou à impliquer pour répondre aux besoins

SUIVI À DOMICILE RÉGULIER & COORDINATION

- Visites régulières à domicile
- Suivi des dossiers avec les professionnels de santé et partenaires impliqués
- Réévaluation et ajustement des moyens nécessaires
- Partage d'informations avec les partenaires (par téléphone et mise à jour des évolutions du P.A.S. dans le DMP)

REPORTING RÉGULIER AU MÉDECIN TRAITANT

- Echanges sur le suivi effectué et l'évolution de la situation
- Entretiens téléphoniques sur disponibilité du MT ou rencontres si besoin
- Visites conjointes